Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

N°27 - JUIN 2015

flash infos

SATESE37

Du mondial... au local,

Le Forum Mondial de l'Eau qui s'est déroulé au mois d'avril à Daégu en Corée du Sud, nous a montré une avancée dans la gouvernance mondiale de l'eau. Durant les trois jours et demi pendant lesquels j'ai eu l'honneur de représenter notre bassin Loire-Bretagne et avec quelques collègues des autres bassins français, nous avons pu mesurer la nécessité de la gestion transfrontalière des grands fleuves, mais aussi de l'urgence de nos aides aux pays en détresse hydrique. Un milliard d'êtres humains n'a pas accès à l'eau potable ne serait-ce qu'à une fontaine ! Deux milliards et demi n'ont pas d'assainissement voire de latrines...

La loi Oudin-Santini permet aux collectivités d'intervenir à hauteur de 1% de leur budget pour la coopération internationale dans le domaine de l'eau. Aidée en cela par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, sur une enveloppe qu'elle portera à sept millions d'euro d'ici 2017, soit environ 1 euro par an et par habitant de notre bassin... nous qui payons en moyenne sur Loire-Bretagne 0.38 centime d'euro un litre d'eau à notre robinet (assainissement compris) !

Ceci étant, les décisions des Conseils des Ministres de l'Union Européenne, sous la pression de certains lobbies, ont élargi considérablement le champ des polluants à rechercher dans les eaux traitées et les eaux potables ; il y a donc fort à craindre à l'avenir, une nette augmentation de la facture d'eau. Et cela, en dehors des charges nécessaires au contrôle périodique des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) que le SATESE 37 lancera progressivement dès juillet, pour donner suite à l'état des lieux de l'ANC réalisé sur le territoire départemental, entre 2005 et 2009.

Joël Pélicot
Président du SATESE d'Indre-et-Loire

Assainissement Non Collectif : une nouvelle documentation technique !

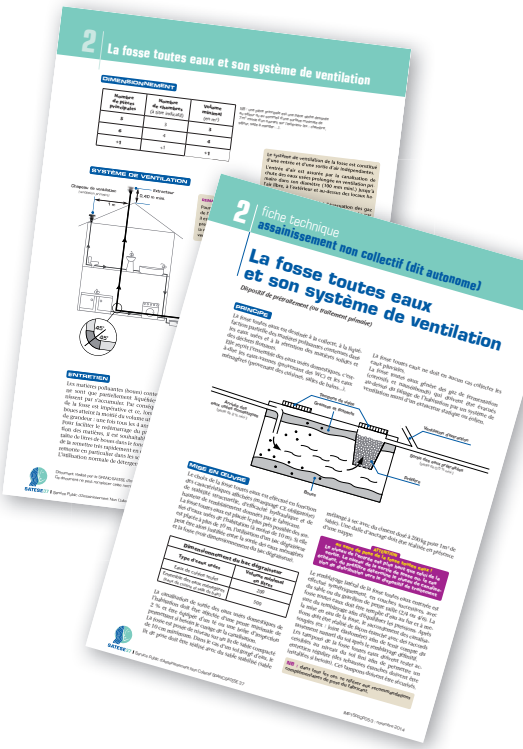

Suite à des évolutions règlementaires et normatives, le SATESE 37 a actualisé sa documentation de manière importante et notamment les fiches techniques. En effet, les fiches techniques existantes sur la mise en œuvre des installations d'assainissement non collectif dites « traditionnelles » ont fait l'objet d'une refonte, en grande partie pour prendre en compte la norme NF DTU 64.1 de 2013. Ces fiches techniques, au nombre de 12, sont téléchargeables sur le site www.satese37.fr. Elles apportent des éléments techniques et des conseils de mise en œuvre (ventilation, poste de relevage, fosse toutes eaux, filtres à sable...) en complément de la norme à laquelle tout installateur doit se référer. Dans le cadre d'une communication avec nos interlocuteurs, elles feront l'objet d'un envoi papier aux installateurs du département ainsi qu'aux communes du territoire du SPANC-SATESE37.

Par ailleurs, concernant les dispositifs ayant fait l'objet d'un agrément par les Ministères en charge de l'écologie et de la santé, la synthèse de ces dispositifs, réalisée jusqu'à présent par nos soins, a été réorientée au profit d'une synthèse collaborative au sein d'un groupe de travail national dont le SATESE 37 fait partie. Ce groupe de travail animé par le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) se compose de plusieurs départements et SPANC. Ce nouveau tableau de synthèse des dispositifs agréés, régulièrement actualisé, est hébergé sur le site du GRAIE. Néanmoins, un lien est conservé sur notre site internet www.satese37.fr (Menu/Documentation/Assainissement non collectif/Fiches techniques/ Dispositifs ayant reçu un agrément). ■

Travaux d'assainissement non collectif.

Pour en savoir plus...

Contact : Olivier DOUILLARD
02 47 29 47 37 touche 3

L'ADAC 37 et le SATESE 37, partenaires !

L'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC) a été créée par le département d'Indre-et-Loire le 27 février 2009. Elle a pour mission d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.
L'ADAC qui compte aujourd'hui quelques 245 communes membres (directement ou via les communautés de communes) intervient sur de nombreux domaines : bâtiments, espaces publics et voirie, urbanisme et paysages, marchés et finances publiques,...
Sur des domaines de compétences plus spécifiques, elle développe des partenariats sous forme de conventionnement (PNRLAT, SIEIL, ALE, etc.). Depuis le désengagement de l'État, l'ADAC est également sollicitée sur les questions d'assainissement. Elle peut répondre sur le volet juridique mais plus difficilement sur le volet technique, le SATESE pouvant alors apporter sa compétence en matière de dispositifs d'épuration.

Aussi, **il a été convenu par les deux parties de mettre en œuvre un partenariat pour apporter aux collectivités une réponse adaptée à leurs besoins** : à titre d'exemple, consultations sur schémas d'assainissement, zonages, consultations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre, selon que les études préalables aient été réalisées ou non, etc.

Ce rapprochement entre deux structures ayant un historique commun d'assistance de proximité auprès des collectivités s'inscrit dans un contexte plus global :
- réponse aux besoins des collectivités, l'ADAC et le SATESE étant complémentaires,
- mutualisation des moyens,
- renforcement réciproque du rôle de chacune des structures dans le paysage territorial de l'Indre-et-Loire,
- le tout s'inscrivant dans une possible évolution de mise en place d'un pôle d'ingénierie publique.

Ce partenariat non financier se traduira également par l'aide apportée par l'ADAC au SATESE pour la réalisation de la consultation relative à la potentielle mise en œuvre de la partie externalisée du contrôle de fonctionnement des dispositifs d'ANC.

La convention a été adoptée par l'assemblée délibérante de l'ADAC le 19 février dernier puis par le comité syndical du SATESE du 9 mars.

Deux dossiers sont actuellement en cours d'instruction commune : une consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Rouziers de Touraine et une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité de l'assainissement collectif à Chaumussay. À venir également, une mission sur la commune d'Antogny Le Tillac.

À noter, que depuis les élections départementales de mars 2015, c'est Vincent Louault, Conseiller départemental du canton de Bléré, qui assure la Présidence de l'ADAC en remplacement de Martine Chaigneau. ■

Pour en savoir plus...

Contact :
sur le volet administratif,
Rodolphe ROUAULT
02 47 29 47 37 touche 1
sur le volet technique,
Laurent BRULE
02 47 29 47 37 touche 2
pour l'ADAC,
Éric BOULAY
02 47 31 49 53

Un nouveau Vice-Président au SATESE 37

Comme mentionné dans les statuts du SATESE 37, le délégué représentant le Département est d'office Vice-Président du SATESE. Ainsi, depuis 2011, c'est Martine Chaigneau qui assurait cette fonction en position de 2ème Vice-Présidente. Suite aux élections départementales de mars 2015, Patrick Delétang, Conseiller départemental du canton de Vouvray, a été désigné délégué du Conseil Départemental au bureau du SATESE. Il prend donc la fonction de 2ème Vice-Président du SATESE 37.

PORTRAIT

Maire de Chanceaux-sur-Choisille depuis 2008, je suis membre du bureau de Tour(s)plus.
Vice-Président du syndicat d'eau potable de Notre Dame d'Oé, Cerelles, Chanceaux, je suis également président du syndicat d'assainissement de Cerelles/Chanceaux.
Élu conseiller départemental en mai dernier, il m'a été proposé de siéger au SATESE 37 pour le mandat à venir. Cela constitue pour moi une continuité dans l'action qui vise à préserver les ressources naturelles.
Le SATESE 37, apporte une grande expertise dans nos communes qu'elles soient urbaines ou rurales et nous devons constituer le lien relationnel entre l'administration et nos administrés.
C'est donc avec plaisir, que j'aborde ce mandat qui me permettra de développer mes relations avec un syndicat qui effectue un travail de qualité et essentiel pour préserver l'environnement.

Patrick Delétang

www.satese37.fr

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38
satese37@satese37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot
Rédaction : Brigitte Dupuis, Franck Hennebel
Conception/montage : EFIL Communication - www.efil.fr
ISSN : 2114-0545

PEFC /10-31-1349 PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT
Imprimé par un imprimeur labellisé IMPRIM'VERT®